

Mise en ligne : 1^{er} mai 2014.
Dernière modification : 30 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Auguste Raphaël FONTAINE

(Dijon, 25 décembre 1859-Marmagne, Cher, 12 juillet 1934)
Fils de Jean Boiteux, 42 ans, ouvrier distillateur, et d'Anne Boiteux, 39 ans
Fondateur de la Société française des Distilleries de l'Indochine



<https://www.interencheres.com/meubles-objets-art/vente-dart-618128/lot-74158315.html>

Buste d'Auguste-Raphaël Fontaine (1859-1934) par André Lenoir. Épreuve en bronze à patine médaille, signé sur un côté et cachet du fondeur Barbedienne. Socle de marbre noir. Hauteur hors socle : 41,5 cm. Plaque en bois.

À MONSIEUR
A.R. FONTAINE
AU SINCÈRE AMI DES ANNAMITES
TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE
ET D'AFFECTION
DE TOUS LES DÉPOSITAIRES
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
SAIGON, LE 3 DÉCEMBRE 1927
(transmis par Sunny Le Galloudec, 11 oct. 2023)

1886 : rachat à Hanoï d'une distillerie pour la fabrication de liqueurs et de rhum.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1888)

Le dernier courrier de Cochinchine a amené plusieurs fonctionnaires choisis parmi les meilleurs. Nous citerons MM. Fontaine, directeur général des douanes et régies, Tirant, Bès d'Albaret et Lamothe de Carrier, tous trois administrateurs des affaires indigènes.

Ces messieurs nous arrivent précédés d'une réputation qui est un sûr garant pour la prospérité du Tonkin, et nous ne pouvons que remercier le gouvernement général de cette nouvelle marque de sollicitude pour les intérêts du pays.

MM. Lamothe de Carrier, Bès d'Albaret et Tirant, après être sortis du collège des administrateurs, n'ont cessé, depuis 1875, d'étudier à fond les besoins du peuple annamite, les ressources de la Cochinchine et du Cambodge, donnant, dans les différentes fonctions qu'ils ont remplies, les marques les plus nombreuses d'un dévouement infatigable et éclairé.

M. Fontaine, après de brillants débuts dans l'administration préfectorale, a rempli, depuis quatre ans, les fonctions délicates d'inspecteur des contributions en Cochinchine et de chef du service au Cambodge. Son tact, son esprit de conciliation, lui ont permis, tout en sauvegardant d'une façon absolue les intérêts du trésor, de donner les plus grandes facilités au commerce.

PROMOTION DU 14-JUILLET 1888
DANS L'ORDRE ROYAL DU CAMBODGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juillet 1888)

COMMANDEURS

Fontaine, directeur des douanes et régies.

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1891)

L'arrêté du 24 janvier 1891 accordant un nouveau congé d'un an sans solde à compter du 10 novembre 1890 à M. Fontaine (Auguste Raphaël), commis de résidence de 2^e classe en Annam et au Tonkin, a été ratifié.

LE DISCOURS À FAIRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1893)

M. le gouverneur général,

.....

Au dessous de ces grandes maisons et avant d'arriver aux « petits », faudra-t-il vous citer, à Hanoï seulement, ... M. Fontaine avec son huilerie...

.....

CHRONIQUE LOCALE
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1893)

Le carrefour formé par la rue Dong-khanh, la route de Hué et le chemin de l'Abattoir est certainement un des endroits les plus fréquentés de la ville. En effet, tout ce qui va à l'abattoir, les bois destinés à la fabrique d'allumettes et les marchandises livrées par cette dernière, les madriers, fers à té, matériaux divers des établissements de construction de la maison Jaques ¹, les graines de l'huilerie Fontaine, etc., prennent cette direction.

.....

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1893)

M. Fontaine vient d'avoir la douleur d'apprendre la mort de son père, décédé à Dijon le 4 octobre, dans sa 74^e année.

Nous adressons à M. et à M^{me} Fontaine l'expression de nos sentiments de sympathique condoléance.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1893)

Jeudi dernier a été célébré le mariage de M. A. Long, procureur de la République de notre ville, avec M^{lle} Marguerite Bleton.

Le mariage civil a été célébré à la chancellerie de la résidence, décorée et pavoisée, par M. Tirant, notre résident-maire, remplissant les fonctions d'officier de l'état-civil.

Les témoins pour M^{lle} Bleton étaient : MM. Baille, résident-maire de Hanoï, et M. Fontaine, industriel, à Hanoï ; et pour M. Long, MM. Husson, chef du bureau du Câble, et Ricou, de la maison Daniel et Cie.

.....

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1894)

Un violent incendie s'est déclaré, samedi soir vers onze heures, route de Hué. Une trentaine de maisons habitées par des incrusteurs, des fabricants de cercueils et d'objets votifs, ont été la proie des flammes qui, poussés par une assez forte brise, s'étendirent avec rapidité.

¹ Henri Jaques : citoyen suisse naturalisé français (*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1893). Couvreur-plombier et entrepreneur à Hanoï dans les années 1889-1903.

D'après les déclarations faites à la police, il paraît que le feu est dû à l'imprudence d'une nommée Nguyễn-thi-chieu, qui aurait placé une lampe à pétrole trop près de sa moustiquaire. Cette femme a été déférée au huyên. Trois pompes, celle de la garde civile, une autre appartenant à l'autorité militaire et la pompe de la Congrégation chinoise sont arrivées et, vers minuit et demi, grâce aux coupures faites par l'abattage de plusieurs cases, le feu était circonscrit. Les dégâts se montent à environ quinze cents piastres.

MM. le Résident supérieur et les résidents-maires de Hanoï et de Haïphong sont arrivés des premiers sur le lieu du sinistre. Nous avons également remarqué M. le docteur Le Lan qui, pris au saut du lit, était accouru dans le cas où ses soins eussent été nécessaires. À l'exception de sept cochons et d'un chien rôti par les flammes, on n'a pas eu de victimes à déplorer.

Tout le monde a pu constater combien laissait à désirer notre organisation pour l'extinction des incendies et la défektivité des mesures prises. Pas d'unité de commandement, pas de prescriptions observées, rien ! Tous les Annamites des environs, juchés sur leurs toitures, assistaient en spectateurs impassibles à la ruine de leurs voisins. Des pompes à incendie mal manœuvrées, les tuyaux disposés à terre à rebours de la direction du feu, ôtant ainsi à l'eau une partie de sa force de projection, ces mêmes tuyaux bouchés ou troués, des seaux perdant la moitié de leur eau avant d'arriver aux pompes qu'elle devait alimenter.

Nous n'insisterons pas, dans l'espoir que des mesures seront prises pour remédier à cet état de choses qui, s'il devait durer, pourrait présenter des dangers sérieux pour les propriétés de nos colons. [Il s'en est fallu de fort peu pour que le feu atteigne les ateliers du M. Jaques et l'huilerie de M. Fontaine.](#) C'eût été un désastre pour ces industriels. Ce qui a été fait de bien est dû entièrement à l'initiative privée et nous ne saurions assez louer les efforts et le courage de MM. les lieutenants Lagarde, Sandret et Yung, qui, perchés sur les toits des cai-nhas, aidaient à les abattre et à empêcher l'incendie de se propager.

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1894)

La réussite des petites cultures de vigne faites sur divers points du Tonkin a encouragé plusieurs personnes à tenter des essais plus sérieux.

Nous avons déjà parlé les vignobles créés par M. Gavanon sur des collines de grès de Dap-cau ; cette plantation va être portée à 20.000 pieds.

D'autre part, M. A.-R. Fontaine, qui a obtenu de jolis résultats dans son jardin d'Hanoï, vient de recevoir, par le dernier courrier, 6.000 pieds de Gamay-Bourgogne et quelques centaines de plants greffés américains. Ces vignes vont être plantées près de Phu-lang-thuong, sur des mamelons de la Ferme des Pins [à MM. Chesnay et Boisadam].

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1894)

M. Ch. Courret, notre ancien rédacteur en chef, est attendu ces jours-ci à Hanoï.

D'après ce qu'on nous dit, M. Courret revient au Tonkin comme directeur d'une grande compagnie commerciale d'exportation ; il apporterait en outre un matériel

d'imprimerie et se proposerait de fonder un nouveau journal dont le titre serait l'*Extrême-Orient*.

M. Courret, qui est accompagné de M^{me} Courret, s'installerait à Hanoï dans le nouvel immeuble construit par M. [A.-R.] Fontaine, boulevard Gambetta, et qui viendrait d'être loué en son nom.

COMPTOIR FRANÇAIS AU YUNNAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1894)

Nous apprenons que, sur la demande que lui en avait faite M. le résident supérieur du Tonkin, le consul de France à Mongtze (Yunnan) vient d'accréditer auprès des autorités chinoises de la province notre compatriote, M. Alcide Bleton, qui compte installer des comptoirs à Lao-kay et à Mongtze même, en vue du provoquer un important commerce d'échanges entre le Yunnan et le Tonkin.

M. Guérin, qui dirige par intérim le consulat de Mongtze, a présenté MM. Bleton père et fils [et leur associé, M. \[A.-R.\] Fontaine](#), au *taotai* directeur des douanes chinoises, en les recommandant d'une façon toute spéciale à la bienveillance de ce haut fonctionnaire, qui a le rang d'Excellence.

Le *taotai*, après avoir fait à ces messieurs un très favorable accueil, leur a délivré des passeports avec lesquels ils ont pu, dès le 30 mai, se mettre en route pour Yunnan-fou le chef-lieu de la province, pour Ta-li-fou, et pour les autres centres commerciaux de quelque importance.

Nous avons tout lieu d'espérer que le voyage de commerçants expérimentés et sérieux, de la valeur de nos compatriotes, dans ces régions si peuplées et si peu connues (commercialement parlant), aura les plus heureux résultats pour l'avenir de notre colonie tonkinoise. Il ne faut pas oublier que le désir d'utiliser le fleuve Rouge comme voie commerciale vers le Yunnan fut la cause première de l'intervention française au Tonkin.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1894)

M. A. Bléton, son fils et M. A. R. Fontaine, son associé, sont de retour à Hanoï de leur voyage au Yun-nan.

AU YUNNAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1894)

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro le retour de MM. Bleton et Fontaine de leur voyage d'étude dans le Yunnan.

Ces messieurs sont très satisfaits de leur voyage, ils ont rencontré partout le meilleur accueil aussi bien des autorités chinoises que des commerçants ; ceux-ci sont tout disposés à entrer en relations d'affaires avec le Tonkin et nul doute que le voyage de nos compatriotes n'ait bientôt d'heureux résultats.

Un fait seulement. Un négociant de Ta-il-Fou, qui se disposait à expédier à Shang-hai par la voie du fleuve Bleu un chargement de 80 mulets de ces marbres aux dessins

bizarres, si appréciés des Chinois, a, sur les instances de nos compatriotes, changé son itinéraire et dirigé son chargement sur Lao-kay.

Son exemple sera certainement suivi par d'autres que la crainte de la piraterie avait jusqu'ici retenus.

La voie du fleuve Rouge est la plus courte pour pénétrer au Yunnan, tout le monde est d'accord à ce sujet, mais il ne suffit pas de le constater : il faut agir, et par toutes les facilités que nous offrirons aux Chinois du Yunnan, soit dans la navigation, soit dans les opérations de douane ou de transit, amener tout le commerce de cette province à se faire au Tonkin ou par le Tonkin.

Il n'y a pas de temps à perdre, les Anglais font de grands efforts pour détourner le trafic du Yunnan par la Birmanie. Déjà, ils ont obtenu le raccordement de leur ligne télégraphique aux lignes chinoises ; les opérations vont commencer dès que la saison des pluies sera terminée ; d'autre part, ils négocient avec la Chine l'ouverture au commerce britannique d'un point sur la frontière, à quelques jours de Bha-mo, et si nous n'y prenons garde, ils sauront, par tous les avantages qu'ils offriront aux Chinois du Yunnan, détourner à leur profit une grosse partie du trafic.

PREMIÈRE MENTION DE LA DISTILLERIE FONTAINE

Hanoï
LE CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1895)

SECTION DE L'ALIMENTATION

PRODUITS DISTILLÉS : Le public a beaucoup remarqué les produits de la distillerie A.-R. Fontaine, entre autres les rhums fabriqués avec de la canne à sucre du pays et qui ne le cèdent en rien, comme goût et qualité, aux produits similaires des Antilles et de Bourbon. Ces rhums, présentés dans de jolies bouteilles, sont appelés à trouver un débouché certain dans la colonie.

[Wuhrlin frères]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Albert_Wuhrlin-Hanoi.pdf

Une autre maison, MM. Wuhrlin frères, exposait diverses liqueurs provenant de son usine de la rue du Charbon et dont elle fait déjà un assez grand commerce, principalement dans l'intérieur.

COUR CRIMINELLE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1895)

Sont désignés pour former la liste sur laquelle doivent être choisis, en 1895, par la voie du sort, les deux assesseurs titulaires de la Cour criminelle du Tonkin :

.....
Fontaine, distillateur à Hanoï ;

HANOÏ
ÉLECTIONS MUNICIPALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1895)

Comme il fallait s'y attendre, l'*Indépendance tonkinoise* et l'*Extrême-Orient*, réunis dans une touchante communion d'intérêts, nous présentent *in extremis* une liste de candidats.

.....
M. Fontaine a appartenu à l'Administration, nous dit l'*Indépendance*. Il a monté une huilerie et une distillerie. À notre avis, cette recommandation ne suffit pas. Puisqu'il brigue, nous le savons, le mandat de conseiller, il aurait dû, à la réunion du 25, poser carrément sa candidature.

Jurys d'expropriation
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1896)

La commission chargée de dresser la liste des membres du jury spécial d'expropriation a désigné les personnes dont les noms suivent:
Pour la ville de Hanoï. MM. ...Fontaine, distillateur...

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
[Paul Doumer visite Hanoï]
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1897)

Lundi matin, M. le gouverneur général, qu'accompagnait M. le résident-maire, a visité les principaux établissements industriels de la ville : la distillerie de rhums et tafias de M. A. R. Fontaine, l'usine électrique, la distillerie d'alcool de riz et la scierie à la mécanique de MM. Wuhrlin frères, la fabrique de papier, la brasserie Hommel, l'imprimerie F.-H. Schneider et l'usine à glace [Larue].

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1897)

L'adjudication de l'exploitation de la ferme des alcools indigènes dans la province de Hanoï a eu lieu dimanche matin à la Résidence-province.

.....
L'adjudication de la province d'Hanoï a soulevé diverses réclamations. Lorsque les soumissionnaires ont demandé à quelle date aurait lieu l'adjudication de la ferme pour la ville d'Hanoï, ils ont appris, avec étonnement, qu'elle était déjà donnée de gré à gré à un industriel moyennant une redevance de 1.000 \$ par mois. Ils ont crié à la surprise et leur mécontentement s'est accru lorsqu'ils ont su que l'heureux fermier avait offert à l'adjudicataire de la province du *choum-choum* à meilleur compte qu'il pourrait s'en procurer.

S'ils avaient connu, disaient-ils, cette opération, ils n'auraient jamais fait les prix aussi élevés et ils demandent l'annulation de l'adjudication.

D'après les bruits qui courent, M. Frézouls, qui a signé le contrat, aurait eu pour but d'indemniser la maison A. R. Fontaine, fournisseur ordinaire du *choum-choum* aux indigènes d'Hanoï.

C'est parfait, mais voila alors MM. Wuhrin frères, les distillateurs bien connus de la rue du Charbon, qui viennent dire : Et nous, qu'est-ce que nous allons faire de notre usine ? M. A. R. Fontaine n'a fabriqué jusqu'ici que du tafia, tandis que nous, pouvons justifier de l'importance du *choum-choum* sorti de chez nous.

Une réclamation a été adressée dans ce sens à M. le directeur des Douanes.
Nous allons voir comment il va en sortir.

DISTILLERIE WUHLIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1898)

Un arrêté récent, établissant de nouveaux droits de consommation sur l'alcool, vient, d'une façon générale, de doubler l'impôt sur les alcools métropolitains et de le décupler pour les produits qui sortent de nos distilleries tonkinoises. On peut, par suite, prévoir, dans un avenir prochain, la ruine de la distillerie de Messieurs Wuhrlin frères, car ces derniers n'ont pas, pour les soutenir dans la crise actuelle, le marché de tafia acquis à la maison Fontaine ni la ferme de l'alcool indigène pour la ville d'Hanoi, deux affaires très importantes données de gré a gré. Il importe donc, pendant qu'il en est temps encore, d'appeler l'attention de tous et des pouvoirs publics sur cette distillerie si intéressante.

Elle a été fondée ici par des capitaux privés qu'avait su gagner ou réunir l'aîné d'entre eux, celui-là même qui vient de rentrer en France, victime de son labeur acharné et atteint d'une dysenterie rebelle. Cette entreprise de distillerie se distingue donc nettement des entreprises de tous genres qui ont été créées au Tonkin, avec le concours pécuniaire ou l'assistance continue de l'administration, par ceux que, sans les nommer, on peut ranger dans la catégorie des colons fonctionnaires.

.....

HANOÏ
Conseil municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1898)

Mainlevée d'hypothèque est donnée à M. A. R. Fontaine, distillateur à Hanoï, qui a acquis de M. Labeye par acte en date du 26 juillet 1897, le lot de terrain n° 13 acheté primitivement à la Ville par ce dernier, lequel a rempli toutes les conditions imposées par le cahier des charges en date du 1^{er} décembre 1896 et en exécution desquelles inscription d'office avait été prise, par le conservateur des hypothèques au profit de la Ville.

Hanoï
CONSEIL MUNICIPAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1898)

Par lettre en date du 10 juin, M. Fontaine, distillateur, demande la cession d'une petite parcelle de terrain en nature de rizière, sise rue du Cimetière.

Ce terrain, éloigné du centre de la Ville, est, d'après un rapport de M. le chef de la voirie, de forme triangulaire, d'une surface peu importante et de faible largeur en façade, conditions le rendant peu propre à être vendu isolément.

Le conseil approuve la cession et fixe le prix du mètre carré à 0 \$ 20 au lieu de 0 \$ 15 offert par l'acheteur.

OFFRE D'EMPLOI
(*L'Avenir du Tonkin*, 2, 6, 9, 13 juillet 1898)

On demande un comptable.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1898)

La commission supérieure chargée d'examiner les offres présentées pour la réadjudication du monopole de l'exploitation des alcools indigènes dans les diverses provinces de l'Annam vient de terminer ses opérations.

Elle a déclaré adjudicataires provisoires :

1° M. Dauphin ², pour la province de Thanh-hoa avec une redevance de 6.950 piastres ;

2° M. Fontaine, pour la province de Nghe-tinh, avec une redevance de 6.300 piastres ; la province de Thua-thiên, avec une redevance de 4.200 piastres ; la province de Nam-ngoi, de 6.300 piastres ; celle de Binh-phu, de 5.200 piastres.

3° Le Chinois Nieu-tan-hiên, pour la province de Thuan-khanh moyennant une redevance de 5.609 piastres.

Ces diverses offres représentent une redevance totale de 34.610 piastres par mois.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1899 > 9 août 1901)

DISTILLERIE ET SCIERIE MÉCANIQUE
À VAPEUR
Hanoï, WUHLIN FRERES, Hanoï
Successeurs de M. A.-R. Fontaine pour les liqueurs
Sirops et spiritueux
Alcool 96° — Tafia — Liqueurs — Sirops
Vinaigre — Sucre
.....

OFFRE D'EMPLOI
(*L'Avenir du Tonkin*, 21, 22, 23 décembre 1899)

ON DEMANDE UN MÉCANICIEN

² Probablement Marie René Dauphin né le 25 mars 1863 à Marseille, commis de 4^e cl. des P. et T de l'Indo-Chine. Marié le 27 fév. 1912, à Haïphong, avec Juliette Durand. Frère aîné d'Émile Durand, fondateur en 1903 de l'Hôtel de la Rotonde à Hanoï. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi-Hotel_Rotonde_Dauphin.pdf

Son contrat d'affermage est résilié par arrêté du 6 mars 1899.

S'adresser : Distillerie A.-R. Fontaine, bd Armand-Rousseau, 74

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1899-22 janvier 1900)

DISTILLERIE A. R. FONTAINE & C^{IE}

HANOI

74, Boulevard Armand-Rousseau et Rue du Cimetière

VENTE DE DRÈCHES

Ces drèches sous forme de tourteaux très égouttés sont excellentes pour a nourriture des chevaux, bœufs, porcs, moutons, volailles, etc.

Prix : 0 \$ 50 les 100 kilogr.

(Ce prix correspond à celui du son de riz (cam) à raison de 1 \$ 50 les 100 kilogr. ou 0 \$ 90 le picul.)

DISTILLERIE A. R. FONTAINE & C^{ie}

HANOI

74, boulevard Armand-Rousseau et rue du Cimetière

VENTE DE DRÈCHES

Ces drèches, sous forme de tourteaux très égouttés, sont excellentes pour la nourriture des chevaux, bœufs, porcs, moutons, volailles, etc.

Prix : 0 \$ 50 les 100 kilo. (Ce prix correspond à celui du son de riz (cam) à raison de 1 \$ 50 les 100 kilo. ou 0 \$ 90 le picul.)

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1900)

Quelques cas de peste bovine ayant été constatés dans le quartier de l'abattoir, un arrêté municipal du 26 courant déclare en état d'infection de peste bovine, ledit quartier, dans la partie comprise entre la route de l'Abattoir et le fleuve, de la route du Cimetière (distillerie Fontaine) jusqu'à la limite circulaire sud-ouest de la ville. En conséquence, ce quartier sera soumis à toutes les prescriptions spéciales édictées par le décret du 10 mars.

ÉLECTIONS CONSULAIRES DU 22 AVRIL 1900

Réunion générale des électeurs patentés de Hanoi

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1900)

Étaient présents à cette réunion MM.... Fontaine, ... Wuhrlin.

ACTES OFFICIELS

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1900)

Est rapporté l'arrêté du 4 mai 1900, qui a déclaré en état d'infection de peste bovine la propriété de M. Fontaine, distillateur, sise route du Cimetière à Hanoï.

ACTES OFFICIELS

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1900)

La propriété de M. Fontaine, distillateur, sise route du Cimetière à Hanoï, est déclarée en état d'infection de peste bovine.

Il est interdit à M. Fontaine de faire sortir de la dite propriété des bœufs et des buffles.

L'introduction des animaux de l'espèce bovine dans la propriété précitée est également prohibée.

Les étables et écuries, précédemment occupées par les animaux atteints de la peste bovine, seront soigneusement désinfectées. Les locaux ainsi que les cours, enclos, herbages et pâtures où auront séjourné des animaux malades ou ayant été exposés à la contagion, seront mis en quarantaine et ne pourront recevoir des animaux sains de l'ordre des ruminants que sur une autorisation d'un vétérinaire ou, à son défaut, d'un délégué de l'Administration.

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1900)

Membres adhérents

A. R. Fontaine Hanoï

ACTES OFFICIELS

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1900)

Est rapporté l'arrêté du 4 mai 1900, qui a déclaré en état d'infection de peste bovine la propriété de M. Fontaine, distillateur, sise route du cimetière à Hanoï.

À VENDRE

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre-10 décembre 1900)

Un joli phaéton-duc en bon état et une charrette anglaise attelée.— S'adresser à M. A. R. Fontaine, 57, boulevard Gambetta, Hanoï.

À VENDRE

(*L'Avenir du Tonkin*, 13-30 décembre 1900)

Une victoria à quatre places et une charrette anglaise attelée.— S'adresser à M. A. R. Fontaine, 57, boulevard Gambetta, Hanoï.

Publicité
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-854)

DISTILLERIE DE GRAINS ET DE MÉLASSE

A. R. FONTAINE & C^{IE}
HANOÏ

USINE ET BUREAUX : ROUTE DU CIMETIÈRE ET B^D ARMAND - ROUSSEAU

Fournisseurs du Tafia aux Troupes
de l'Annam et du Tonkin et de l'alcool au service des Hôpitaux

ALCOOLS EXTRA SUPÉRIEURS A 96°
ALCOOLS DÉNATURÉS POUR L'ÉCLAIRAGE ET POUR MOTEURS

RHUMS & TAFIA

PRODUCTION JOURNALIÈRE : 6000 LITRES A 90°

DISTILLERIE DE GRAINS ET DE MÉLASSE
Fournisseur du tafia aux troupes
de l'Annam et du Tonkin et de l'alcool au service des hôpitaux
ALCOOLS EXTRA SUPÉRIEURS À 96°
ALCOOLS DÉNATURÉS POUR L'ÉCLAIRAGE ET POUR MOTEURS
RHUMS ET TAFIA
Production journalière : 6.000 litres à 90°

Hanoï
Distillateurs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-871)

A. R. Fontaine, route du cimetière et boulevard Armand-Rousseau. R. Prot ingénieur ; Tiercet, Beaudoin, mécaniciens ; Ganin caissier-comptable.

HANOÏ
Conseil municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1901)

Le résident-maire donne lecture de la lettre suivante, par laquelle M. Fontaine, confirmant les entretiens antérieurs, offre de vendre à la ville, son immeuble du boulevard Francis-Garnier contigu à la mairie.

Lettre de M. Fontaine

Hanoï, le 22 décembre 1900.

Monsieur le résident-maire de la ville de Hanoï.

Monsieur, .

[Souhaitant] vendre à la ville de Hanoï notre immeuble du boulevard Francis-Garnier; j'ai l'honneur de vous faire connaître que sa superficie est d'environ 3.600 m² et que je le céderais, tel qu'il se trouve et comporte actuellement, pour le prix de vingt-cinq mille piastres (25.000 \$ 00).

Le paiement pourrait être effectué par annuités au gré de la ville, avec un intérêt de 12 % l'an.

Mon départ pour France étant fixé au 15 janvier, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire connaître avant cette date, les intentions de la ville, afin que je puisse en entretenir mes associés et au besoin leur demander ratification.

Veuillez agréer, Monsieur le résident, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : Fontaine

*
* * *

Le résident-maire explique que des ouvertures lui avaient été faites depuis longtemps dans ce sens, et que les services de la mairie, notamment celui de la voirie, sont, à l'heure actuelle, installés dans des conditions absolument insuffisantes qui vont nécessiter, à bref délai, des constructions nouvelles. Des projets avaient été déjà élaborés.

L'immeuble en question lui a semblé pouvoir être de suite utilisé dans ce sens et offrir par sa situation des conditions exceptionnelles pour l'agrandissement des services municipaux.

Il est allé sur place avec le chef de la voirie se rendre compte de la superficie et de l'utilisation possible de l'immeuble de Monsieur Fontaine et donne lecture du rapport suivant du chef de la voirie.

Rapport

Par lettre en date du 22 décembre dernier, monsieur Fontaine, distillateur, propose au nom de la société qu'il représente, de vendre à la ville un immeuble que ladite société possède à Hanoï en façade du boulevard Francis-Garnier et adossé au terrain occupé par la résidence-mairie.

Cet immeuble est inscrit au cadastre sous le n° 645 de la Section D. Il a une superficie totale de 35 ares 23 centiares.

D'après le lever qui vient d'en être fait, la partie bâtie représente une superficie de 1.399 mètres carrés, se décomposant comme suit :

Bâtiment à étage couvert en tuiles 123 mq 00

Bâtiment sans étage couvert en tôle. 346 00

Bâtiment sans étage couvert en 930 00

Ces bâtiments sont répartis comme l'indique le plan ci-joint.

Monsieur Fontaine demande 25.000 piastres pour prix de la cession proposée. De plus, il donnerait à la ville la faculté de se libérer en plusieurs annuités, moyennant le paiement d'un intérêt de 12 % l'an.

La situation financière de la ville lui permettant de payer en une seule fois le prix total de l'immeuble, monsieur le résident-maire a demandé à monsieur Fontaine si, avec un paiement immédiat, la ville ne pouvait pas obtenir une réduction de 2.000 piastres au moins sur le premier prix fixé. Monsieur Fontaine a répondu que, personnellement il n'était pas opposé à cette réduction de prix, mais que l'immeuble appartenant à [...], il était nécessaire qu'il eut l'assentiment de ses copropriétaires pour que l'acceptation fût définitive.

Quoi qu'il en soit, si l'on estime à trois piastres le prix de base du terrain dans cette partie de la ville — valeur très réduite, il faut en convenir —, on obtient pour l'ensemble du terrain Fontaine un chiffre de 10.572 \$.

Les bâtiments existants peuvent être évalués au moins à 12.000 \$

L'ensemble de l'immeuble tel qu'il est et se comporte vaut donc au minimum 22.570 \$.

Soit 23.000 piastres en nombre rond.

La municipalité a donc tout intérêt à accepter les propositions de vente faites par M. Fontaine, d'autant que l'immeuble dont il s'agit rendra les plus grands services à la ville, soit pour l'agrandissement immédiat des bureaux de la mairie qui sont notoirement insuffisants, soit, plus tard, pour la construction d'un hôtel de ville.

Hanoï, le 5 janvier 1901.

L'architecte voyer chef du service de la voirie
Signé Babonneau.

M. Mettetal et divers autres membres, tout en reconnaissant l'utilité qu'il y a à acquérir l'immeuble, élèvent des observations au sujet du prix demandé et qui leur paraît exagéré. Ils pensent qu'on pourrait obtenir une réduction.

Le résident-maire explique les conditions financières qui le poussent à considérer comme plus avantageux le paiement au comptant et ajoute qu'en vue de cette hypothèse, une réduction a été consentie par le vendeur.

Le conseil, à l'unanimité, vote le principe de l'achat et donne pouvoir au résident-maire de l'effectuer dans les conditions les meilleures pour les finances de la ville.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1901)

Les nommés Cuong van Vien, 29 ans, coolie, et Tran van Huong, 33 ans, coolie, inculpés de vol au préjudice de la distillerie Fontaine, ont été consignés dans les violons municipaux pour information.

1901 (1^{er} mai). : CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE.

Usine de Hanoï

entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SFDIC-Tonkin.pdf

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1903)

Une chatte siamoise s'est réfugiée chez M. Fontaine, 57, bd Gambetta, où son propriétaire pourra la réclamer.

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ
Procès-verbal de la séance du 21 avril 1903
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1903)

.....
M. Charavy, délégué suppléant au Conseil du Protectorat, rend compte que, dans la séance du Conseil du Protectorat du 18 mars écoulé, un marché de gré à gré, pour fonçage de puits hydrauliques, d'une importance de dix sept mille francs, passé par l'administration avec M. Fontaine, distillateur, a été soumis à l'approbation des membres du conseil.

M. Charavy ayant demandé le motif qui a conduit l'administration à passer ce marché de gré à gré, au lieu de procéder par voie d'adjudication ou par appel d'offres, M. le résident supérieur, président du conseil, a répondu, que, seul à Hanoï, M. Fontaine possédait un matériel suffisant pour exécuter ce genre d'ouvrage et qu'étant donné le manque de temps, et l'urgence à exécuter les travaux, l'administration avait cru devoir procéder ainsi.

M. Charavy proteste contre la passation de ce marché de gré à gré et demande qu'il soit fait mention de sa protestation dans le procès-verbal de la séance.

La Chambre se range aux vœux et observations de M. Charavy.

Distinctions honorifiques
LÉGION D'HONNEUR
(*Journal officiel de la République française*, 21 mai 1903)
(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Chevalier

Fontaine (Auguste-Raphaël), industriel ; rapporteur de la 1^{re} section du groupe II du jury : Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition de Hanoï.

1908 (octobre) : participation aux activités du
Comité d'action républicaine aux colonies,
dont l'orientation était voisine de ses idées sur la « collaboration franco-annamite »,
ancêtre de la coopération;

www.entreprises-coloniales.fr/empire/CARLCF.pdf

Société d'études de chemin de fer dans le bassin du Mékong
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 novembre 1908)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_bassin_Mekong.pdf

Société constituée à Paris, au capital de 300.000 fr., pour entreprendre toute construction de chemin de fer dans le bassin du Mékong.
Le siège social est 44, rue Laffitte, et les premiers administrateurs sont :

.....
7° M. Auguste-Raphaël Fontaine, industriel, demeurant à Paris, rue Laffitte, 20.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SUZANNAH

Siège : Paris, 58, rue de Châteaudun

Capital social : 2.412.500 francs
(*La Dépêche coloniale*, 13 octobre 1913)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Suzannah_1907-1935.pdf

XV. Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 1913, dont un extrait conforme a été déposé au rang des minutes de M^e Gigon-Papin, notaire à Saïgon, le 10 avril 1913, l'assemblée générale ordinaire de la société dont s'agit a nommé comme administrateurs pour une durée maxima de six années avec renouvellement par tiers tous les deux ans :

MM. A.-R. Fontaine, Société française des distilleries de l'Indochine, à Hanoï ;

COMITÉ D'ASSISTANCE
AUX TRAVAILLEURS INDOCHINOIS EN FRANCE
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1916)

Vice-présidents : MM. A.-R. Fontaine, président du conseil d'administration de la Société française des distilleries de l'Indochine

Société française des Distilleries de l'Indochine
(*Le Courrier colonial*, 22 novembre 1918)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 7 novembre 1918 sous la présidence de M. L[éonard] Fontaine.

.....
En présence de la nécessité d'agrandir nos bureaux du siège administratif, et pour ne pas construire sur terrain d'autrui, votre conseil a demandé à M. A.-R. Fontaine de vouloir bien nous céder les immeubles lui appartenant, qu'il nous avait loués, lesquels comprennent nos bureaux, l'habitation de l'administrateur délégué, celle de notre ingénieur en chef et notre laboratoire de recherches.

Cette cession a été consentie, moyennant le prix de 351.595 fr. 27,., lequel a été fixé par un arbitrage de MM. Lacollonge et Lagisquet, architectes à Hanoï.

Promotion dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 30 septembre 1920)
(*L'Écho annamite*, 5 octobre 1920)

Au grade d'officier :
Fontaine (Auguste-Raphaël), président du conseil d'administration de sociétés commerciales et industrielles en Indo-Chine. Chevalier du 20 mai 1903.

L'organisation du Conseil supérieur des colonies
(*Le Courrier colonial*, 18 février 1921)

Produits d'alimentation
Fontaine (A.-R.), des Distilleries de l'Indochine

AEC 1922 :
Pdt SFDIC
Pdt Asiatique des boissons indigènes
Pdt Anthracites du Tonkin
Adm.-délégué des Tabacs de l'IC, Hanoï
Adm. Chaux hydraulique du Lang-Tho, près Hué
Adm. Chimie d'Extrême-Orient (SICEO), Haïphong
Adm. Vitaliments coloniaux

Adm. Agaves de l'Annam, S.A. 1924
Adm. Charbonnages de Ninh-Binh, S.A. 1926
Co-fdt Chrome et Nickel de l'Indochine, S.A., 1928
Adm. Crédit foncier de l'Indochine, probablement à la suite de la mort de son frère et jusqu'à qq jours de son propre décès.
Pdt Société financière d'Indochine (Sofinindo), important holding créé en décembre 1928.
Adm. Sté p. l'outillage du port de Saïgon-Cholon, S.A., 1930.

Annuaire industriel, 1925 :
AFRIQUE FRANÇAISE (C^{ie} générale de l'), en Côte d'Ivoire, fondée par un ancien résident-maire d'Hanoï, un temps administrateur de la SFDIC, Ch. Halais.

Le château des Charmettes à Torcy

Le château de Torcy est racheté en 1914 par Auguste-Raphaël Fontaine qui le baptise château des Charmettes et l'agrandit à l'arrière d'une salle de billard.

Selon le site www.torcy77.fr/42.html, les Fontaine firent du parc un lieu de fêtes somptueuses et colorées. Les jardins et serres étaient entretenus par une vingtaine de jardiniers indochinois en tenue traditionnelle. Mais la crise de 1929 aurait ruiné la famille Fontaine, l'obligeant à céder les Charmettes en 1935 à Stefan Wieder.

La vente n'intervient qu'après le décès de Raphaël Fontaine qui laisse une veuve et pas d'enfants.



Torcy (Seine-et-Marne). — Le Charmilles

Le Foyer Indochinois par G. F.

(*La Revue coloniale* (mensuelle), juin 1925)

Dimanche 21 juin, M. A.-R. Fontaine donnait une fête dans sa ravissante propriété des Charmettes, à Torcy (Seine-et-Marne), avec le concours de M. Maurice Revel, de l'Odéon, de l'École de danse Jeanne Ronsay et du Foyer indochinois.

Un essai de comédie sentimentale par Tran Van Kha, avec costumes annamites, obtint un réel succès de curiosité et fut généralement accueilli avec sympathie.

Parmi l'assistance très nombreuse, nous avons reconnu au hasard : S. A. le prince héritier d'Annam Vinh-Thuy [le futur Bao-Daï] et son cousin, le prince Vinh-Cân, le gouverneur général et Mme Merlin, M. Charles, gouverneur général honoraire des Colonies et M^{me}, M. Le Galen [Le Gallen], ancien gouverneur général de l'Indochine [et adm. SFDIC] et M^{me}, le comte de la Noë (ancien gouverneur des Colonies) et la comtesse, M. Le Fol, chef de cabinet du gouverneur général de l'Indochine et M^{me}, M. du Vaure, ancien résident en Indochine et M^{me}, M. Saint-Chaffray, ancien résident supérieur en Indochine, secrétaire général [et adm.] des Distilleries de l'Indochine et

M^{me}, M. de Lansalut ³, M. Cozette, ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, M. et M^{me} Mangin, M. Caput, professeur à l'École coloniale, etc.

Cette réunion artistique, qui se déroula dans un cadre délicieux, fut à tous points de vue réussie, et nous félicitons très vivement M. Fontaine d'en avoir eu l'heureuse inspiration.

*
* *

Il nous paraît opportun de présenter à nos lecteurs M. Tran Van Kha, l'auteur de la comédie annamite, comme fondateur et animateur du Foyer indochinois, dont il est également le vice-président.

Le Foyer indochinois, qui a été créé à Paris pour réunir tous les Annamites présents dans cette ville, est d'une incontestable utilité puisqu'il permet aux groupements coloniaux de la métropole et aux pouvoirs publics d'être constamment en rapport avec l'élite indigène de nos possessions d'Extrême-Orient, de connaître leurs besoins, leurs aspirations et de les protéger contre le danger de la théorie communiste.

M. Tran Van Kha s'est incontestablement dévoilé à cette œuvre et si, dans l'enthousiasme de sa jeunesse, il a parfois exalté avec quelque exagération le respect que doivent, aux lois millénaires de son pays, ses frères, il serait injuste de prétendre que son intention était peut-être de réveiller l'esprit nationaliste et d'indépendance. Peut-être certains de ses propos ont-ils été de nature à éveiller les susceptibilités de personnalités indochinoises ; peut-être les relations qu'il entretient avec l'élite intellectuelle de certains partis politiques ont-elles motivé une certaine inquiétude ; toutefois, on ne peut méconnaître que l'appui qui lui est actuellement accordé et sa présence à la fête de Torcy doivent rassurer tous ceux qui portent intérêt à une œuvre dont on ne peut nier qu'elle constitua une sauvegarde certaine contre les atteintes qui pourraient être portées au loyalisme des indigènes indochinois.

1925 : création de la Société des pêcheries et nuoc-mam du Tonkin
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pecheries_et_nuoc-mam.pdf

INDOCHINE
Vers la monopolisation du *nuoc-mam* ?
(*L'Écho annamite*, 8 février 1926)

L'administrateur délégué de la Société des Distilleries de l'Indochine, M. A. R. Forrtaine, a fait présenter samedi après-midi, aux personnalités françaises et annamites, dans un cinéma de Hanoï, des films documentaires sur la pêche au chalut en Bretagne et à Boulogne et sur la préparation des poissons.

Hanoï
Générosité
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1926)

³ Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haiphong (1899-1923), administrateur de sociétés indochinoises, publiciste :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charles_de_Lansalut.pdf

M. et M^{me} A. R. Fontaine, dont on connaît la bienveillante sollicitude pour les œuvres philanthropiques, ont visité dimanche matin le futur « jardin d'enfants » de l'A. F. I. M. A.⁴, installé sur le bord du Grand Lac, à quelques pas de l'usine ses tramways.

Au cours de cette visite, qui les a vivement intéressés, M. et M^{me} Fontaine ont remis pour l'œuvre des jardins d'enfant une somme de mille piastres.

Notre étude financière
INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SICEO.pdf

La démission, en 1925, de M. Raphaël Fontaine, qui a abandonné le conseil d'administration de la société, a pu donner à penser qu'elle ne jouissait plus des mêmes sympathies locales.

Il mord celui qui lui donne à manger
Des « lay » et du « plaventrisme »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1927)

Pris en flagrant délit d'ingratitude, M. Bui-quang-Chiêu tergiverse.

Cet homme, qui a supplié, pour obtenir un emprunt de 50.000 \$ de M. R[aphaël] Fontaine, a inséré dans son journal une caricature fustigeant avec violence les producteurs d'alcool, dont le plus considérable est, sans conteste possible, son créancier.

Nous avons tenu à signaler la vilaine ingratitude dont a fait preuve M. Bui-quang-Chiêu vis-à-vis de son bienfaiteur.

On lira ci-dessous la défense que M. Bui-quang-Chiêu a chargé son collaborateur de présenter pour lui devant l'opinion et devant M. R. Fontaine :

« Je tiens à opposer un formel démenti aux assertions calomnieuses du docteur Trinh, quand il prête à M. Chiêu l'intention de viser M. Fontaine dans la caricature faite de ma propre initiative.

Le dessin humoristique que j'ai inséré dans son journal a été fait selon mon inspiration personnelle ; j'ai visé à symboliser l'action coloniale telle qu'on la pratique ici.

M. R. Fontaine n'est pas le seul distillateur d'alcool en Indochine. Je n'avais que l'intention de montrer que le Gouvernement colonial a systématiquement favorisé l'empoisonnement de la race annamite par la régie d'alcool et d'opium, dont la diffusion savante dans ce pays nuit à l'avenir de notre race.

La personnalité de M. R. Fontaine est hors de cause, encore que je n'ai à son égard aucune animosité personnelle... »

V N. LÉ-THUNG-NGHIA.
Le Progrès annamite

N.D.L.R. — Hein ! qu'est-ce que vous dites de cela ? Est-il assez plat le personnage ? Il a voulu dénoncer ceux qui empoisonnent la race annamite par l'alcool, mais il dit mettre hors de cause les Distilleries Fontaine !!!

⁴ Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites.

Peut-être met-il alors en cause les innombrables bouilleurs de crû indigènes, qui font la nique à la Régie et qui, lorsqu'ils offrent un repas annamite à de hauts fonctionnaires français, ont bien soin de ne leur offrir que de l'alcool de contrebande.

Quelle belle paire de claques M. Fontaine serait fondé à administrer au citoyen français Bui Quang Chiêu et quelle bonne volée de coups de trique ! M. Chiêu étant français, ce ne serait pas du colonialisme à la trique.

France et Indochine
par Charles Debierre,
sénateur du Nord
membre de la Commission des Affaires étrangères.
(*Les Annales coloniales*, 9 février 1928)

M. A.-R. Fontaine, dans une brochure consacrée à un « Essai de politique indigène en Indochine », a montré que sa pensée n'avait d'autre but que de réaliser pratiquement et rapidement sur le terrain politique une collaboration franco-annamite réelle et féconde.

Jusqu'alors, les questions politiques n'ont guère été traitées en Indochine que par une petite minorité d'indigènes, qu'on peut justement taxer de bolchevichs ou nationalistes, dont l'opinion puérile et vaniteuse s'explique par une instruction dite supérieure qu'ils n'ont jamais su digérer. C'est ainsi que ces jeunes gens qui s'intitulent « parti annamite de l'indépendance » dans un manifeste paru en avril dernier exigent de la France l'évacuation immédiate de l'Indochine. « L'Annam aux Annamites ». Qu'en feraient, grand Dieu, ces jeunes imprudents.

Il est venu des réponses à l'enquête de M. Fontaine. Il en résulte que personne ne demande le retour à l'état ancien, le mandarinat est condamné et la culture traditionnelle chinoise est périmée. Notre culture scientifique occidentale n'a pas été sans retenir définitivement l'esprit des indigènes.

Ils en ont été séduits. [...]

Nouvelles du Tonkin
Réception de M^{me} et M. Fontaine au foyer des étudiants
(*L'Écho annamite*, 14 février 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Foyer_etudiants_annamites-Hanoi.pdf

Hanoï, le 13 février 1928. — Une réception a été organisée, dimanche après-midi, en l'honneur de M^{me} et M. A. R. Fontaine, par le Foyer des étudiants annamites.

Le résident supérieur par intérim du Tonkin, M. Graffeuil, les personnalités locales et de nombreux étudiants annamites y étaient présents.

Répondant aux paroles de bienvenue de directeur du foyer, M. Janvier, M. A. R. Fontaine a exposé l'œuvre réalisée à Paris, et dont il est un des promoteurs, où, dès l'an prochain, dans la cité universitaire en construction, une maison aux vastes proportions accueillera et abritera des étudiants indochinois, pour leur permettre de continuer leurs études dans les meilleures conditions matérielles possible.

M. A. R. Fontaine a conclu en donnant aux étudiants quelques conseils bienveillants et en leur affirmant toute sa sympathie.

M. Graffeuil a prononcé ensuite quelques paroles témoignant de la sollicitude de l'Administration pour la jeunesse studieuse annamite.

Une opinion pessimiste mais motivée
(*L'Écho annamite*, 19 juillet 1928)

Dans son numéro du 1^{er} juin 1928 et sous le titre « Indécisions politiques en Indochine », le *Journal du Parlement* a publié en style indirect une interview prise par M. Camille Devilar ⁵ à M. A.-R. Fontaine, le grand industriel bien connu, à son retour d'Indochine.

De cette interview, empreinte de pessimisme, nous détachons ce passage :

L'Indochine, d'après M. A. R. Fontaine, est engagée désormais dans une voie périlleuse dont aucun effort ne peut plus la tirer. Les colonaux de la première heure, les pionniers de l'étonnante prospérité actuelle de ce pays sont méconnus et deviennent sans autorité. Les nouveaux venus, mauvais juges d'efforts patients et lourds auxquels ils n'ont pas participé, ne considèrent les voies largement ouvertes devant eux que comme ayant existé de tout temps. Ils se ruent aux affaires sans prudence et sans tenir un compte suffisant des intérêts et des légitimes ambitions des autochtones.

Quant aux Annamites, il faut les diviser en deux groupes, eux aussi : les anciens demeurent en général acquis à l'influence française, mais les jeunes les débordent, forgeant de toutes pièces une mentalité nouvelle qui se joue des traditions, faisant litière d'un passé que, d'ailleurs, nous n'avons pas pris la peine de leur révéler. Ils font bon marché des rites ancestraux comme aussi de leurs éducateurs français. En un mot, selon M. A.-R. Fontaine, les blancs ont joué et mal joué en Extrême-Orient une partie désormais perdue, bien que le coup final ne puisse être fixé qu'à une échéance plus ou moins éloignée.

Le pessimisme qui perce dans les lignes qui précèdent n'est pas sans fondement. Depuis plusieurs années, M. A.-R. Fontaine suit l'évolution des Annamites avec un intérêt et une clairvoyance qu'attestent les vues neuves et hardies exposées dans son « Essai sur la politique indigène en Indochine ». Au cours de son dernier voyage en Indochine, il a pu entrer en contact avec les milieux indigènes et se rendre compte du travail qui se fait dans les esprits.

M. A.-R. Fontaine a eu le courage de jeter le cri d'alarme et de dénoncer les causes du mal. Puisse sa voix être entendue !

1927-1928 : fondateur de la Maison indochinoise à la Cité universitaire de Paris
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Maison_etd_IC_Paris.pdf

À L'UNION COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1928)

[...] L'assemblée a [...] ratifié la nomination au conseil de MM. [...] [Auguste-Raphaël] Fontaine, président de la Société française des distilleries de l'Indochine [SFDIC]... [...]

⁵ Ancien rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais* et directeur du *Temps d'Asie*.

LES ON-DIT

À L'ACADEMIE DES SCIENCES COLONIALES

(*La Lanterne*, 22 décembre 1928)

On a annoncé la candidature à l'Académie des S. C. de M. A.-R. Fontaine, président du conseil d'administration et fondateur de la Société française des Distilleries de l'Indochine. C'est un geste presque inexplicable.

Certes, M. A.-R. Fontaine est le premier entre tous les capitalistes indochinois ; certes, il est un grand industriel ; certes, il est le Mécène de quelques journaux et de deux ou trois de ses collaborateurs intellectuels. Mais de là à prendre rang parmi les Lyautey, les Paul Doumer, les Joffre, etc., il y a une marge, une petite marge.

Parmi les membres éminents de l'Académie des S. C. figurent les gouverneurs généraux Klobukowski et Martial Martin. Il serait plaisant de voir le récipiendaire aller solliciter la voix du premier que les campagnes des bénéficiaires des monopoles d'alcool ont basement injurié en 1910 ou celle du second dont la conjonction Cognacq-Darles (des Distilleries) a tant contribué à hâter une mise à la retraite injustifiée autant qu'injustifiable.

Et puis. l'Académie n'est ni un commerce, ni une industrie. Qu'elle garde donc son niveau ! Pour M. A.-R. Fontaine, il est un poste tout indiqué : la présidence du Comité de l'Indochine (commerce, industrie, agriculture).

BANQUET DU 12 FÉVRIER AU « BŒUF À LA MODE »

RUE DE VALOIS

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/AAPFI.pdf

À la table d'honneur avaient pris place ... M. et M^{me} A.-R. Fontaine...

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ASIATIQUE

Réception de MM. Wilden et Maugras. ministres de France en Chine et en Perse

(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1930)

La chambre de commerce franco-asiatique, suivant sa coutume, avait organisé le 29 avril au Cercle interallié, un déjeuner en l'honneur de MM. Wilden et Maugras, nommés récemment ministres en Chine et en Perse.

.....

Parmi les convives, nous pouvons citer en particulier :

A.-R. Fontaine, administrateur-délégué de la Société française des distilleries de l'Indochine

Cinéma colonial

Des paysages du Cameroun à la grande œuvre française

par Jacques Alphaud

(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1930)

Une assistance extrêmement choisie assistait à ce gala. Nous avons noté au passage :
...A.-R. Fontaine...

PARIS
LE DÉJEUNER DES FRANÇAIS D'INDOCHINE
UN GRAND DISCOURS DE M. SARRAUT
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/AAPFI.pdf

L'industrie indochinoise était magnifiquement représentée par MM. A.-R. Fontaine...

LÉGION D'HONNEUR
La promotion de l'Exposition coloniale
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1932, p. 11317)
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

COMMANDEUR
Fontaine Auguste-Raphaël. Industriel. — Officier du 28 septembre 1920. — Depuis son arrivée au Tonkin, en 1886, a consacré toute son activité au développement économique de l'Indochine. Participation à l'Exposition coloniale de 1931 : président du bureau du Groupe I.

Distilleries de l'Indochine
(*Le Figaro*, 2 décembre 1932)

Le conseil d'administration de la Société Française des Distilleries de l'Indochine a nommé M. Georges Schwob d'Héricourt président du conseil d'administration, en remplacement de M. R. Fontaine, démissionnaire pour raisons de santé.

NÉCROLOGIE
(*Le Figaro*, 16 juillet 1934)

On apprend la mort, survenue dans ses propriétés du Cher, de M. A.-R. Fontaine, industriel, commandeur de la Légion d'honneur, fondateur et ancien président du conseil d'administration de la Société française des Distilleries de l'Indochine. L'inhumation aura lieu au caveau de famille du cimetière Montmartre, où l'on se réunira le mardi 17 juillet, à dix heures trente.

De la part de sa veuve et des familles Tissier, Teiller, Fontaine et Samson. Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

NÉCROLOGIE
EN FRANCE, A.-R. FONTAINE

(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1934)

M. A.-R. Fontaine s'est éteint dans ses propriétés du Cher. Les obsèques ont eu lieu ce matin au cimetière Montmartre. Le gouverneur Le Gallen prit la parole, et rappela la carrière du disparu.

M. A.-R. Fontaine était commandeur de la Légion d'honneur. Il joua, il y a peu de temps encore, un rôle considérable dans l'économie indochinoise. Il fonda la première distillerie d'alcool indigène en 1898, et sa société, d'abord au capital de 2 millions de francs, passa, par étapes successives, au capital de 33 millions.

Des distilleries, extrêmement modernes, furent créées à Cholon, Hanoï, Nam-Dinh et Haïduong [celle-ci apportée en 1913 à la SFDIC par les Distilleries du Tonkin]. Il participa à la création de nombreuses affaires économiques et industrielles de la colonie, et s'occupa beaucoup de la coopération franco-annamite et de politique indigène. Il fut un des fondateurs de la maison de l'Étudiant d'Indochine à Paris, et subventionna plusieurs années un journal français de Saigon.

Deux articles nécrologiques reproduits par *L'Éveil économique de l'Indochine* du 5 août 1934 :

M. AUGUSTE-RAPHAËL FONTAINE (*La Dépêche de Saigon*)

En M. Auguste-Raphaël Fontaine c'est un homme de bien et un ami de l'Indochine qui disparaît.

Auguste-Raphaël Fontaine était né à Dijon, le 25 décembre 1859.

Arrivé en Indochine en 1895, il débuta dans la colonie en collaborant avec son ami F.-H. Schneider, qui créa, en 1890, à Hanoï l'Imprimerie du Protectorat et, plus tard, l'Imprimerie d'Extrême-Orient.

En 1897, il installa une petite distillerie à Hanoï ; il y fabriqua d'abord du rhum et, plus tard, il se consacra à la production de l'alcool indigène. Sous le règne de M. Paul Doumer, la petite affaire prospéra et, en 1901, M. Auguste-Raphaël Fontaine fonda la Société des distilleries françaises de l'Indochine [*sic*] qu'il devait conduire à un degré de prospérité remarquable. Il veilla aux destinées de cette société comme président du conseil d'administration, jusqu'au début de 1933, soit pendant 32 ans.

Ce n'est que l'année dernière que, fatigué par l'âge et aussi victime de la crise, Auguste-Raphaël Fontaine dut passer la main. Nous disons victime de la crise, parce que M. Fontaine ne se cantonna pas exclusivement dans les affaires d'alcool ; il s'intéressa à toutes les affaires du pays, prenant une part active à la création et au développement de la plupart des sociétés indochinoises qui touchaient à toutes les branches de l'activité économique de la colonie ⁶.

M. Fontaine était un homme intelligent aux visions nettes et claires. Depuis de longues années, il préconisait l'amélioration de nos grains, la sélection des semences, la recherche de la qualité pour nos riz. Au Tonkin aussi bien qu'en Cochinchine, il installa des rizeries modernes, auxquelles il adjoignit des installations mécaniques de sélection, qu'il mettait gratuitement à la disposition de tous ceux qui le désiraient. Il est regrettable qu'on n'ait pas suivi ses sages conseils, car, par la qualité améliorée de nos riz, nous aurions pu éviter une partie des effets de la crise.

⁶ Cucherousset va jusqu'à écrire que Raphaël Fontaine, ayant placé toute sa fortune en Indochine, était mort pauvre (*L'Éveil de l'Indochine*, 22 septembre 1934).

M. A.-R. Fontaine a fait tous ses efforts pour relever la réputation des riz de l'Indochine. C'est ainsi qu'en sa rizerie de Cholon, il procédait à la sélection du paddy avant de l'usiner. Nous déplorons que ses idées n'aient pas été comprises par tous ceux auxquels elles auraient dû être profitables.

Auguste-Raphaël Fontaine, pour avoir eu une foi aveugle en ce pays, en lequel il tint à replacer la plupart de ses capitaux, fut une des plus grosses victimes de la crise. Ayant, en effet, en portefeuille d'innombrables valeurs indochinoises et ayant cautionné de nombreuses affaires, il perdit la plus grosse partie de sa fortune.

Il a rendu de gros services à l'Indochine et le gouvernement lui en a manifesté sa reconnaissance en le faisant commandeur de la Légion d'honneur.

M. RAPHAËL FONTAINE

(*L'Annam Nouveau*)

M. Fontaine avait rêvé pour ce pays d'une transformation rapide par l'industrialisation d'une foule d'entreprises, qui étaient exploitées de façon primitive, et par la création de nouvelles industries aujourd'hui encore inconnues. Il voulait faire participer les Annamites à toutes ces créations. Son idée s'est heurtée à une opposition systématique de la part de nos compatriotes, qui voyaient dans tout des tentatives de monopoles. L'avenir nous dira s'ils avaient tort ou s'ils avaient raison.

Mais ce que nous admirons dans M. Fontaine, c'est son énergie et son activité extraordinaires, à un âge où l'on pense généralement à se reposer. Il est pour nous un exemple de cette passion du travail, de cet esprit d'initiative, qui n'excluait pas une grande bonté envers les humbles et le désir sincère de faire leur bien. Sous ce rapport, rappelons que M. Fontaine est le fondateur de la Cité universitaire indochinoise à Paris.

ÉMOUVANTES OBSÈQUES DE M. RAPHAËL FONTAINE À PARIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1934)

Tous les coloniaux et plus spécialement les Indochinois présents en France ont appris avec une émotion très forte la triste nouvelle du décès de M. Raphaël Fontaine.

Aussi une foule très dense d'amis se pressait-elle, le mardi 17 juillet, pour entourer la famille éplorée et accompagner ce grand Français à sa dernière demeure au cimetière Montmartre.

L'assistance comprenait tant de noms connus et de hautes personnalités de toutes les classes de la société parisienne qu'il serait téméraire de les vouloir citer.

Au premier rang cependant, à côté de M. Albert Sarraut et des autres représentants du Gouvernement, du Parlement, du Gouverneur général de l'Indochine, les directeurs de la rue Oudinot et ceux des autres agences économiques des colonies, les directeurs de l'Union coloniale française et de l'Institut colonial français, les comités de l'industrie du commerce et d'agriculture d'Indochine au complet, le directeur de la Maison des Indochinois à la Cité Universitaire, M. Baudoin de Belleval, le président de l'Amicale des Français d'Indochine Lemaire, plusieurs gouverneurs de colonies, notamment M. Mahé, de très nombreux Annamites et particulièrement des étudiants auquel le disparu rendit de si précieux services, notamment leur maison dont il prit toujours toutes les charges à son compte. En un mot, ce fut le rassemblement de toute l'Indochine actuellement dans la métropole, et une foule d'amis et d'admirateurs.

Cet empressement est plus que justifié par l'œuvre admirable et grandiose accompli en Extrême-Orient, et par les bienfaits répandus partout ensuite, par M Raphaël

Fontaine, ainsi que par son tant regretté frère Léonard Fontaine, qui disparut presque subitement il y a quelques années.

Le grand mérite qui accompagna la belle réussite de ces laborieux et si audacieux créateurs, ce fut leur confiance en les méthodes scientifiques les plus nouvelles et notamment celles de savants comme Calmette.

Ils procurèrent ainsi à l'Indochine, grâce à des collaborateurs de très grande valeur, tels que MM. Boyaval et Piot, des ressources inespérées.

Ajoutons que tous les bénéfices retirés de leurs industries furent toujours affectés à des perfectionnements nouveaux et à la création d'entreprises complémentaires en Extrême-Orient. La liste des opérations industrielles ainsi créées par les frères Fontaine est, d'ailleurs édifiante. En voici un résumé : à Han-Kéou, province de Hou-Peh (Chine), à Hanoï (Tonkin), à Haiduong (Tonkin), à Nam-Dinh (Tonkin), à Cholon (Cochinchine), à Russey-Keo (Cambodge), etc., etc.

Et quant aux œuvres de bienfaisance qu'on leur doit, la liste en serait plus longue encore, c'est tout dire.

D'ailleurs, dans son magistral discours, M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, ami personnel du disparu, sut parfaitement les rappeler : le voici « in extenso » :

Discours de M. Ernest Outrey,
député de la Cochinchine

Madame,
Mesdames et Messieurs,

Devant le cercueil de mon vieil et excellent ami Raphaël Fontaine qui vient de disparaître après une vie de travail, miné par le chagrin et la maladie lente qui l'a emporté, je vous propose de nous incliner respectueusement et d'adresser à sa veuve explorée et à sa famille nos sentiments émus de condoléances et ceux de l'Indochine.

Je connaissais Raphaël Fontaine depuis 1888, c'est-à-dire depuis 64 ans. Il était, quand je l'ai rencontré pour la première fois, en service à la résidence-mairie de Haïphong où il exerçait les fonctions de commis de résidence et, dès cette époque, ses chefs avaient apprécié son intelligence et son esprit pratique et toujours en éveil. Frappé de voir les procédés primitifs employés par les distillateurs chinois et annamites dans la fabrication de l'alcool de riz, il songea à installer au Tonkin, après y avoir séjourné plusieurs années, des procédés de distillation européens. Aidé des conseils du savant docteur Calmette, son ami, et secondé par son frère, Léonard Fontaine, tous deux hélas également disparus, il adopta les procédés de fermentation que lui indiqua le grand et éminent savant, digne continuateur, tant en France qu'en Indochine et dans le monde entier, de l'œuvre du grand Pasteur. C'est, en effet, en s'inspirant des méthodes scientifiques de Calmette que Raphaël Fontaine monta la première distillerie française au Tonkin après avoir passé avec le gouvernement général de l'Indochine un contrat lui concédant le monopole de la fabrication des alcools de riz au Tonkin d'abord, puis, après en Cochinchine ; concession à la suite de laquelle fut créée la Société des Distilleries de l'Indochine. Cette importante industrie devint rapidement des plus florissantes et si elle put enrichir en quelques années Raphaël Fontaine, elle enrichit également non seulement ceux qui lui firent confiance en engageant leurs capitaux dans la société fondée par lui, mais aussi le budget général de l'Indochine et cela grâce aux recettes progressives et importantes réalisées par le fisc du fait de la distillation de l'alcool de riz dans les belles et vastes usines de la société soumises naturellement à l'exercice de la régie.

Si Raphaël Fontaine et son frère Léonard gagnèrent l'un et l'autre une belle fortune, il y a lieu de remarquer qu'ils voulurent toujours remployer dans la colonie même les capitaux gagnés par eux et cela soit en créant de nouvelles entreprises, soit

en développant et en perfectionnant les vastes usines d'Hanoï, de Nam-Dinh et de Cholon, édifiées par eux, usines qui font l'admiration de tous ceux qui les visitent.

Dirigées actuellement par des collaborateurs de premier ordre qu'ils surent attacher à leurs entreprises, tels que MM. Boyaval et Piot, qui continuent l'œuvre commencée par les frères Fontaine sous l'intelligente et habile présidence de mon éminent ami Schwob d'Héricourt qui a remplacé, depuis plusieurs mois déjà, Raphaël Fontaine, épuisé par la maladie et les chagrins, ces usines viennent d'être dotées de procédés perfectionnés permettant la fabrication d'un alcool qui, mélangé à l'essence, procure à notre grande colonie d'Extrême-Orient un excellent carburant dont Raphaël Fontaine, depuis plusieurs années déjà, songeait à doter l'Indochine.

Mais ce n'est pas seulement à des entreprises industrielles et commerciales que Raphaël Fontaine consacra sa fortune. Il voulut aussi l'employer à faire le bien autour de lui, tant en France qu'en Indochine, et fort nombreuses furent ses libéralités à de multiples œuvres de bienfaisance, d'assistance et d'intérêt social. C'est notamment en partie avec son argent que, sur les conseils de mon ami le sénateur Honorat, fut édiflée et installée à Paris la belle cité universitaire indochinoise aux destinées de laquelle il présida et c'est à lui que l'on doit le Club installé dans le quartier latin pour les étudiants indochinois, dans un immeuble qu'il acheta et meubla de ses deniers et dont il couvrait toutes les dépenses.

La crise qui sévit si cruellement en Indochine et qui a causé déjà tant de ruines dans cette colonie naguère encore si prospère ne devait pas épargner Raphaël Fontaine et cet homme puissamment riche a perdu, en ces trois dernières années, une énorme fortune, non pas certes à cause de spéculations hasardeuses mais bien du fait du marasme qui existe dans les affaires et de la ruine de notre grande colonie d'Asie, ruine qui a atteint sans distinction non seulement les indigènes et notamment les riziculteurs mais également les Français et les Chinois qui avaient si puissamment contribué à sa prospérité.

En présence de l'effondrement des richesses qu'il avait accumulées après quarante-six années de labeur opiniâtre, d'intelligence et d'activité, Raphaël Fontaine, affaibli par le chagrin et atteint par l'âge, n'a pu résister à l'adversité. Depuis plus d'un an retiré des affaires, il vivait accablé par ces épreuves, entouré des soins affectueux d'une épouse qui s'efforçait de relever son moral et de lui épargner les soucis. Il confia à d'autres le soin de continuer son œuvre et ceux-là, je les connais trop pour ne pas être certain qu'ils réussiront, que dis-je, ils ont déjà réussi à relever des affaires qui sont éminemment saines et qui doivent survivre à des hommes tels que Raphaël et Léonard Fontaine et l'éminent savant Calmette qui les ont créées et qui y ont consacré leur intelligence, leur activité et leur science.

Retiré dans le Cher, Raphaël Fontaine est mort il y a trois jours et nous, ses amis, nous venons le conduire à sa dernière demeure, le cœur gonflé par le chagrin devant le cercueil de cet homme de bien qui sera pleuré par tous ceux qui l'ont approché et connu, tant en France qu'en Indochine. Ceux-là conserveront son souvenir. Soyez-en assurés, vous, chère Madame et vous, membres de sa famille, à qui j'ai voulu adresser ces quelques mots de consolation en mon nom, au nom de ses amis et au nom de l'Indochine.

Quant à toi, mon cher et vieil ami, dors en paix dans ce froid cimetière et que la terre te soit légère.

Faute de place, nous regrettons de ne pouvoir donner ici le texte des autres discours. On entendit après M. Ernest Outrey, M. le gouverneur général honoraire Le Gallen, qui évoqua toute la carrière du défunt, et surtout son grand cœur. Puis, M. le résident supérieur honoraire Blanchard de la Brosse, en sa qualité d'administrateur de la Maison des Indochinois, rappela le grand désintéressement de Raphaël Fontaine. Enfin, M. Ton-that-Can, fils de l'ancien régent d'Annam, président du Comité des fêtes de la Maison

des Indochinois, très délicatement, exprima la gratitude des étudiants annamites à l'égard du regretté bienfaiteur disparu.

Terminons par la dernière phrase prononcée par l'un des orateurs : « Avoir accompli autant de bienfaits, laisser une œuvre aussi considérable rend immortel ».

J. B.
